Envoyé en préfecture le 29/11/2025
Reçu en préfecture le 29/11/2025
Publié le
ID : 029-212901813-20251125-D2025_11_25_3A-DE

Mis en ligne le : 29/11/2025
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 25 novembre 2025

Délibération N° : 2025/11/25/03A

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 20.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : Mme CASU (pouvoir à M. GOALEC), M. GARAULT (pouvoir à M. NÉDÉLEC) et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. David CUEFF.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

EMPRUNT POUR L'ANNÉE 2025

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée les montants validés pour la construction de la nouvelle des sports et de la plaine sportive.

Afin de gagner en réactivité, M. Bernard GOALEC propose au Conseil Municipal de démarrer les négociations avec les banques pour un emprunt qui financera les travaux d'investissement dans les conditions suivantes :

- Maximum de 3 000 000,00 €
- Durée de 30 ans maximum

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à consulter les banques pour négocier un emprunt aux meilleures conditions (taux fixe, frais de dossier, remboursement anticipé, ...) et dans les conditions suivantes :

- Maximum de 3 000 000,00 €
- Durée de 30 ans maximum

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire de séance,
David CUEFF

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN
29800